

Jean Vanier, une vie de partage

Nicolas Desurmont

Number 804, September–October 2019

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/91725ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Desurmont, N. (2019). Jean Vanier, une vie de partage. *Relations*, (804), 10–11.

Se passer de la police pour lutter contre la violence

Fondé à Chicago en 2015 par Tamar Manasseh, une jeune mère indignée par le meurtre d'une femme dans son quartier, l'organisme Mothers/Men Against Senseless Killings (« Mères/hommes contre les tueries insensées ») s'est donné pour mission de lutter contre la violence en retissant le lien social. L'organisme a littéralement mis sur pied une « armée de mères » qui investit les quartiers les plus violents de Chicago, mais aussi d'autres villes comme Evansville, Memphis et New York, pour servir des repas et organiser des activités pour les enfants et les résidents. En occupant les lieux, elles renforcent le sentiment de communauté et contribuent de manière significative à réduire la violence de même que la nécessité des interventions policières dans des quartiers à majorité noire.

Ce dernier aspect n'est pas sans faire écho à tout un mouvement pour l'abolition de la police qui s'est développé au cours des dernières années à Chicago, dans la foulée du mouvement Black Lives Matter. Alors que les violences policières continuent de coûter la vie à un nombre dispropor-

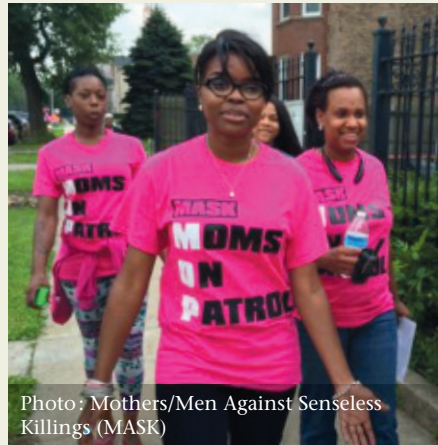


Photo: Mothers/Men Against Senseless Killings (MASK)

tionné d'Afro-Américains, plusieurs groupes militent pour une société sans police et pour diverses formes de prise en charge de la sécurité des collectivités par des groupes citoyens et communautaires, tout en prônant des formes de justice réparatrice et des modes non violents de résolution des conflits¹.

1. Voir Maya Dukmasova, « Abolish the police? Organizers say it's less crazy than it sounds », *Chicago Reader*, 25 août 2016.

a plutôt choisi la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, en faisant un Conseiller spécial du ministre de la Diversification du commerce international. Loin d'être indépendant, l'ombudsman restera ainsi soumis à l'autorité du ministère Affaires mondiales Canada.

Le ministre a dit espérer attribuer au poste les pouvoirs promis antérieurement, mais pas avant d'avoir reçu un avis juridique externe sur leur validité constitutionnelle, avis qui devait être rendu public à la mi-juin. Or, il a bel et bien été remis mais n'a pas été rendu public, le ministère préférant en « réviser » les éléments pour choisir la meilleure option. Dépités, 14 représentants d'organismes de la société civile faisant partie du Groupe consultatif multipartite sur la conduite responsable des entreprises rattaché à l'OCRE, dont Développement et Paix et l'AQOCI, ont démissionné en bloc.

Le ministre Carr s'affirme toujours déterminé à donner à l'ombudsman tous les pouvoirs nécessaires, un souhait que dit partager Sheri Meyerhoffer. Mais Ben Chalmers, le président de l'Association minière du Canada (AMC), a réitéré l'opposition traditionnelle de son association à tout octroi de pouvoirs coercitifs d'enquête à ce poste. Selon lui, le fait que nos tribunaux soient maintenant plus ouverts à recevoir des plaintes venant de l'étranger et que les grandes corporations aient revu quelques-unes de leurs pratiques ces dix dernières années suffit; une approche de collaboration, avec la tenue d'enquêtes conjointes par exemple, reste la plus efficace à ses yeux.

À n'en pas douter, l'industrie a plusieurs moyens de se faire entendre. Ainsi, un court avis juridique de l'industrie qui mettait en doute la constitutionnalité des pouvoirs élargis pour l'ombudsman et remis entretemps au ministère, a suffi à

ébranler la détermination du gouvernement Trudeau. La menace d'une contestation devant les tribunaux était on ne peut plus claire. À cela s'est ajouté un travail intense de lobbying durant les six derniers mois, l'AMC ayant obtenu 144 rencontres avec des agents du ministère.

À quoi s'attendre maintenant que les élections approchent? Peut-être à l'annonce que l'OCRE pourra exercer des pouvoirs d'enquête, mais uniquement après avoir obtenu l'autorisation du ministère, au cas par cas. Peut-être même à la promesse qu'après les élections, un nouveau gouvernement libéral fera adopter par le Parlement une authentique loi créant un poste d'ombudsman...

Pour le Regroupement canadien sur la reddition de compte des entreprises, qui rassemble 34 organismes de la société civile et qui a été le moteur des campagnes pour la création d'un poste ces décisions concernant l'OCRE constituent une véritable trahison de la part du gouvernement. Une riposte en vue des élections est en cours de préparation. ☺

1. Voir Marie-Dominik Langlois, « Minières canadiennes: enfin un contrôle? », *Relations*, n° 796, juin 2018.

JEAN VANIER, UNE VIE DE PARTAGE

Décédé le 7 mai dernier, Jean Vanier (1928-2019) laisse en héritage des expériences de vie communautaire sans pareil avec les personnes mentalement handicapées.

Nicolas Desurmont

L'auteur est consultant en victimologie et essayiste

Fondateur de L'Arche, des maisons communautaires vouées à l'accueil de personnes ayant un handicap mental (les trisomiques et les asphyxiés cérébraux, par exemple), Jean Vanier a eu un parcours de vie peu banal. Fils du



Photo: Christopher Bemrose/Flickr

général Georges Vanier, il suit ses traces en entrant dans la Marine royale canadienne en 1942, alors que son père était envoyé à Londres comme représentant canadien auprès de la France libre. De cette époque, Jean Vanier gardera cette veste couleur marine qui ne le quittait jamais. Ses proches y firent allusion non sans raison lors de ses obsèques, célébrées dans le village de Trosly-Breuil, en France, le 16 mai dernier. Il conservera également de son passage dans la marine un grand respect du silence qu'il cultiva des années durant lors de ses nombreuses retraites, notamment celle de trois semaines qu'il fit annuellement, pendant 40 ans, à l'abbaye cistercienne d'Orval en Belgique. C'est d'ailleurs lors d'une de ces retraites que nous avons eu l'occasion de nous connaître, en 1994.

Jean Vanier quitte la marine en 1951. Après avoir complété un doctorat en philosophie, en 1962, discipline qu'il enseigne brièvement à Toronto, il visite des institutions asilaires comme Mont-Providence et Saint-Jean-de-Dieu, au Québec, au moment où s'estompait peu à peu le règne des institutions religieuses. C'est en 1964 qu'il décide de fonder L'Arche à Trosly-Breuil, avec le père dominicain Thomas Philippe, son père spirituel depuis 1950. Sa mère, Pauline Archer, qui connaissait ce dernier, avait invité son fils à le rejoindre à Soisy-sur-Seine, près

de Paris, où le père Thomas dirigeait une communauté d'étudiants.

On apprendra une dizaine d'années après la mort du père Thomas, survenue en 1993, qu'il avait commis des abus sexuels sur des femmes dont il était l'accompagnateur spirituel. Cette révélation a été pour Jean Vanier la source d'une grande souffrance jusqu'à sa mort. Elle n'ébranla en rien cependant la gaieté et la joie de vivre qu'il partageait spontanément avec tous ceux et celles, petits et grands, qu'il accueillait soit au Foyer Val Fleuri à Trosly, soit dans son duplex où il habitait avec son ange-gardien des dernières années, Odile Ceyrac.

C'est cette dernière qui rappela, lors des obsèques de

Vanier à Trosly, la gestuelle des mains « priantes » qui le caractérisait tant. C'était là en effet un point marquant de l'expression de sa foi, mais aussi de sa mystique: les mains croisées signifiaient l'intercession, les mains jointes, la prière d'adoration, et les mains ouvertes, l'offrande. D'autres proches du foyer de L'Arche évoquèrent aussi les apéros, les repas-partages, les sorties qu'ils faisaient ensemble, rappelant que la vie communautaire était pleinement ce que Jean Vanier voulait qu'elle soit, un lieu de fête, mais aussi un lieu de pardon¹. Pardonner, c'était, selon lui, reconnaître « l'alliance qui nous lie à ceux avec lesquels nous ne nous entendons pas bien » (p. 45), le don de l'amour qui relie ce qui sépare. La vie en communauté telle que la concevait Jean Vanier, qui s'incarne dans le partage avec les handicapés et dans la compassion avec les souffrants, est aussi une voie de guérison où chacun et chacune fait l'épreuve de ses failles, de ses fragilités, en prend conscience et peut ainsi grandir en humanité. Cet humanisme profondément ancré dans l'Évangile s'incarnait dans la rencontre avec l'autre, dans sa différence, en faisant abstraction des préjugés dont sont trop souvent l'objet les personnes ayant un handicap.

Jean Vanier s'est fait pauvre auprès des pauvres, dans l'humilité et la discrétion, rappelant que vivre avec les personnes

handicapées nous humanisait. Le prestige du prix Templeton, qu'il reçut en 2015, n'a rien changé à cela, incluant les vêtements rapiécés qu'il n'a cessé de porter.

En plus de L'Arche, il a créé les regroupements Foi et partage, en 1968, et Foi et Lumière, avec Marie-Hélène Mathieu, en 1971, dans le but de créer des communautés de soutien pour des personnes ayant un handicap mental, ainsi que pour leurs parents et amis.

Grand voyageur, Vanier aura marqué par son action et son témoignage la vie d'un très grand nombre de personnes, particulièrement celles qui vivent en communautés, parfois avec un lourd handicap, dans l'un ou l'autre des nombreux foyers de L'Arche qui ont été fondés depuis plus de 50 ans dans quelque 150 pays à travers le monde. ☺

1. J. Vanier, *La Communauté, lieu du pardon et de la fête*, Montréal, Bellarmin, 1989.

Une aide alimentaire scolaire universelle ?

Au printemps dernier, on apprendait qu'une trentaine d'écoles de la Commission scolaire de Montréal ne seraient plus en mesure d'offrir des repas à 1 \$ ou des collations gratuites à quelque 25 000 élèves provenant de milieux défavorisés. Les sommes du programme d'aide alimentaire scolaire sont en effet allouées aux écoles situées dans les quartiers les plus défavorisés, or, plusieurs d'entre eux ont vu leur revenu moyen augmenter en raison de la gentrification au cours des dix dernières années. Devant la situation absurde créée par cette formule de financement, plusieurs voix s'élèvent pour réclamer d'urgence des mesures alimentaires pour les enfants de familles à faible revenu ainsi qu'une vraie politique alimentaire universelle pour toutes les écoles du Québec. Une pétition en ce sens a récemment été déposée à l'Assemblée nationale et une déclaration commune, initiée par des groupes communautaires et des comités citoyens, a déjà recueilli 1200 appuis. Selon les estimations de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, fournir un dîner gratuit dans toutes les écoles du Québec coûterait 800 millions de dollars par année, soit à peine plus de 4 % du budget du ministère de l'Éducation.